

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT SCOLAIRE DU 08 JUIN 2020

Présents : Karine Legrand, Jean-Paul RYCHTARIK, Catherine CRAMPON, Dorothée BONNEMIN, Laurent GEOFFROY, Cécile LEFEVRE, Olivia DE GOUTTES, Magalie NATY.

1. Installation du Conseil syndical :

M. RYCHTARIK, membre le plus âgé de l'assemblée, prend la présidence. Après l'appel nominal des membres présents, il déclare installer dans ses fonctions le Conseil syndical composé de :
Karine LEGRAND, Jean-Paul RYCHTARIK, Catherine CRAMPON, Magalie NATY, Dorothée BONNEMIN, Cécile LEFEVRE, Olivia DE GOUTTE, Laurent GEOFFROY.

2. Election du Président et du Vice-Président :

Le Conseil syndical procède à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	8
Nombre de bulletins blancs/ nuls :	0
Nombre de voix en faveur de Karine LEGRAND :	8
Majorité absolue :	5

Karine LEGRAND ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme LEGRAND reprend la présidence de la séance, et il est procédé à l'élection du Vice-Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	8
Nombre de bulletins blancs/ nuls :	0
Nombre de voix en faveur de Jean-Paul RYCHTARIK :	8
Majorité absolue :	5

Jean-Paul RYCHTARIK ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Délégations du conseil au Président :

Point annulé

4. Aide à la préscolarisation 2020 :

Mme LEGRAND expose aux membres du Conseil syndical que le département accorde une aide pour le fonctionnement des classes de maternelles créés au sein des regroupements pédagogique. Elle propose de solliciter cette aide pour l'année scolaire 2019-2020.
Validé à l'unanimité.

5. Indemnité au receveur municipal :

Mme LEGRAND propose d'accorder une indemnité de conseil et de budget au taux de 100% au receveur municipal, Mme Gisèle BOUTON, tous les ans à partir du 1^{er} novembre 2020 tant qu'elle sera en poste à la Trésorerie de Nanteuil- le-Haudouin.
Validé à l'unanimité.

6. Indemnité de secrétariat de mairie :

Mme LEGRAND explique qu'une indemnité de secrétariat est versée à la secrétaire de la mairie de Oignes, Mme VIEIRA ? pour la gestion du secrétariat du syndicat scolaire.

Il lui attribué 4h par mois. Mme LEGRAND propose d'augmenter le temps de travail mensuel, compte tenu du surplus de travail avec la gestion de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide d'augmenter à 6h le temps de travail mensuel.

7. Indemnité de surveillance aux institutrices :

Les enseignantes du regroupement scolaire peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires pour le compte du syndicat scolaire (surveillance des élèves en dehors du temps scolaire en attendant l'arrivée du bus).

Il convient dans ce cas de les rémunérer en conséquence.

En application des dispositions du décret du 25 mai 2016, Mme LEGRAND propose d'accorder une indemnité d'un montant de 11.91€ par heures aux institutrices. Cette indemnité sera versée en juillet et en décembre.

Validé à l'unanimité.

8. Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieur à 500€

Mme LEGRAND propose au Conseil syndical de délibérer pour donner autorisation au receveur municipal d'imputer des biens meubles tels que le mobilier, l'ameublement, l'installation de voirie, éclairage public, d'une valeur inférieur à 500 € en section investissement, ce qui permet de récupérer la TVA.

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

9. Affectation des résultats 2019

Madame LEGRAND explique aux membres du syndicat scolaire qu'ayant un déficit en investissement, sur l'année 2019, d'un montant de 285.74€ il est nécessaire de reporter cette somme sur le budget primitif 2020.

Validé à l'unanimité.

10. Vote des subventions aux écoles

Mme LEGRAND propose d'allouer aux institutrices la dotation de 55€ par élèves pour l'achat des fournitures scolaires, soit en fonction des effectifs de chaque classe :

21 élèves, soit 1 155 € pour l'école de Chèvreville

26 élèves, soit 1 430 € € pour l'école de Oignes

19 élèves, soit 1 045 € pour l'école de Sennevières

Madame LEGRAND précise que l'institutrice de Oignes, ayant déjà passé des commandes en début d'année 2020, d'un montant total de 503.44€, il ne lui sera versé que la différence, soit 926.56€

Validé à l'unanimité.

Il est également validé, comme les années précédentes, d'attribuer la subvention de 550€ par école, pour les sorties scolaires et les frais d'affranchissement. Cette subvention sera versée sur les coopératives scolaires de chaque école.

11. Participation des communes

Madame LEGRAND explique que 3 options sont envisagées pour la répartition des classes à la rentrée de septembre 2020 :

1^{ère} option :

- Oignes : PS, MS, GS (22 élèves)
- Sennevières : GS, CP, CE2 (23 élèves)

- Chèvreville : CE1, CM1, CM2 (23 élèves)

Dans cette situation, vu le contexte actuel et les difficultés scolaire de cette fin d'année, l'enseignante de Sennevières souhaiterait que l'atsem soit présente tout l'année à temps complet.

2^{ème} option :

- Oignes : PS, MS, GS (29 élèves)
- Sennevières : CP, CE1, CE2 (18 élèves)
- Chèvreville : CE2, CM1, CM2 (21 élèves)

Pour cette situation Madame LEGRAND avait envisagé le recrutement d'une personne pour surveiller le temps du dortoir des petites sections l'après-midi (6 élèves) ce qui permettra à Géraldine de rester en classe avec l'institutrice et ses 23 élèves.

3^{ème} option :

- Oignes : PS, MS, GS (21 élèves)
- Sennevières : GS, CP, CE1 (19 élèves)
- Chèvreville : CE2, CM1, CM2 (28 élèves)

Option non retenue par les enseignantes.

Il a donc été convenu d'organiser la rentrée scolaire selon l'option numéro 2.

Il sera proposé à Céline LENGLET, l'atsem actuelle de Sennevières, le poste sur l'école de Oignes. De ce fait, Madame LEGRAND propose que la participation des communes cette année s'élève à 70 000€. Considérant que 34 élèves sont de Oignes et 32 de Chèvreville/Sennevières, il est proposé la répartition suivante :

50 % (35 000 €) pour OGNES et 50 % (35 000 €) pour CHEVREVILLE.

Validé à l'unanimité.

12. Vote du budget primitif 2020

Le budget primitif est présenté aux membres du syndicat scolaire par Mme LEGRAND, proposé par chapitres comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** : 106 786,67€
 - ❖ 011 : charges à caractère général : 24 416,67€
 - ❖ 012 : charges de personnel : 74 170€
 - ❖ 65 : autres charges de gestion courante : 2 200€
 - ❖ 023 : financements des investissements : 6 000€
- **Recettes de fonctionnement** : 106 786,67€
- **Dépenses d'investissement** : 6 285,74€
- **Recettes d'investissement** : 6 285,74€

Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité.

13. Questions diverses :

❖ Réouverture des écoles :

Madame Legrand rappelle qu'un arrêté, après concertation avec M. RYCHTARIK, a été pris le 04 mai dernier afin de laissé les écoles du RPI fermées jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mme MASKARA, inspectrice de l'éducation nationale, a proposé à Mme LEGRAND une visite des locaux avec une infirmière scolaire.

Le rendez-vous a eu lieu le mercredi 03/06 et il a été conclu que seule l'école de Oignes réouvrirait à partir du 15 juin pour accueillir 8 élèves maximum pour tous le RPI

Les institutrices devront contacter les familles pour préparer l'accueil des élèves et mettre en place le protocole sanitaire.

Ce jour, les institutrices nous ont donné les informations suivantes concernant cette réouverture:

- L'école accueillera les lundis et mardis les élèves de maternelle (3 GS, 3MS et 1 PS) qui seront avec la présence des 2 atsem et l'institutrice. Les élémentaires seront accueillis les jeudis et vendredis (1 CE1, 3 CE2, 1 CM1 et 1 CM2) avec la présence de l'institutrice de Chèvreville le jeudi et celle de Snnevières le vendredi plus une atsem.
- Nettoyage et désinfection pendant la pause méridienne et après l'école en fin de journée

Le personnel encadrant sera équipé de masques et de gel hydro alcoolique. Kit fourni par le RPI pour le personnel et par l'inspection académique pour les institutrices.

Du gel anti bactérien et de l'essuie mains jetable sera mis à disposition pour le lavage des mains dans le préau à la sortie des toilettes

Un prochain rendez-vous est prévu le mercredi 10 juin à l'école de Oignes afin de faire le point sur le protocole (vider la classe, mettre en place un sens de circulation, condamner les toilettes et robinet en trop etc...).

Cependant, Mme LEGRAND précise que compte tenu du protocole sanitaire imposé il n'est pas possible de mettre en place une garderie les matins, midis et soirs ni même pour le dortoir, considérant que le personnel sera chargé de la désinfection et du ménage de la classe.

Séance levée à 21h00.